

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-520 du 24 août 2016
portant nomination au Tribunal de Première
Instance de Première Classe de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu le décret n° 425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance des 9 et 10 août 2016 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du jeudi 11 août 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés au Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou, aux postes ci-après :

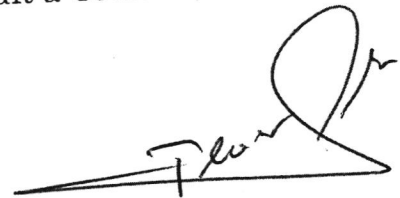
- Juge au Tribunal : Monsieur Mémavo Jacques HOUNSOU ;
- Juge du premier cabinet d'instruction : Monsieur Sosthène Paul Armand AGBOWAÏ ;
- Juge du deuxième cabinet d'instruction : Monsieur Yaovi Rodolphe Aubin Audrey AZO ;
- Juge du troisième cabinet d'instruction : Monsieur Benoît Cyprien TCHIBOZO ;
- Juge du quatrième cabinet d'instruction : Monsieur Mèdessey Aubert KODJO.
- Juge du cinquième cabinet d'instruction : Monsieur Adjima KALIFA DJIMILA.
- Juge du sixième cabinet d'instruction : Monsieur Nadjimou GADO ;
- Juge du septième cabinet d'instruction : Madame Islamiath Alakè Konirègni MOUSTAPHA ;

- Juge du premier cabinet des mineurs : Monsieur Mahougnon Clotaire Jules Wilfrid ZOUNHO ;
- Juge au Tribunal : Monsieur Eyitayo Frédy Joris YEHOUENOU ;
- Juge au Tribunal : Monsieur Abdoubaki ADAM ;
- Juge au Tribunal : Monsieur Ehounsa Fortunato KADJEBBIN ;
- Procureur de la République : Monsieur Olatoundji Badirou LAWANI ;
- Premier substitut du Procureur de la République : Monsieur Elomn Mario Pierre-Cécil METONOU ;
- Deuxième substitut du Procureur de la République : Monsieur Ayédjô Fidèle IKO AFE ;
- Troisième substitut du Procureur de la République : Monsieur Raoul Olivier Benoît TCHIAKPE ;
- Quatrième substitut du Procureur de la République : Monsieur Jésuskon Antoine ABEVI ;
- Cinquième substitut du Procureur de la République : Monsieur Vidjannagni Rodrigue AGO.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

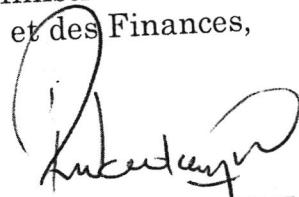
Fait à Cotonou, le 24 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



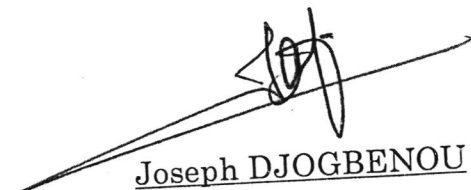
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- MJL 02-
AUTRES MINISTÈRES 19 SGG 4 PREFECTURES 12-INTERESSES 18 -JORB 1.